

## Zone de Protection des Aires d'Alimentation de Captages aux formats géographiques

**Thème :**  
**ZONAGES**

**Version :**  
**1**

**Format(s) d'échange(s)  
supporté(s) :**  
ShapeFile, Mif/Mid, GeoJSON, GML



**Version 1**

23/01/19

Validation du document

© Sandre – 2019

Les conditions d'utilisation de ce document Sandre sont décrites selon la licence *creative commons* ci-dessous. Elles indiquent clairement que vous êtes libre de :

- partager, reproduire, distribuer et communiquer cette œuvre,
- d'utiliser cette œuvre à des fins commerciales.

*The terms of use applicable to this document are described according to the licence creative commons below. It indicates that you are free to :*

- share, reproduce, distribute and communicate about this document,
- use this document for commercial puposes.



Chaque document Sandre est décrit par un ensemble de métadonnées issues du Dublin Core (<http://purl.org/dc>). *Each Sandre document is described by a set of metadata coming from Dublin Core (<http://purl.org/dc>).*

Titre / <i>Title</i>	Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation de Captages aux formats géographiques
Créateur / <i>Creator</i>	Système d'Information sur l'Eau / Sandre
Sujet / <i>Subject</i>	Zonages
Description / <i>Description</i>	Scénario d'échange -selon les formats géographiques- des données relatives aux Zones de Protection de l'Aire d'Alimentation de Captages
Editeur / <i>Editor</i>	Ministère chargé de l'environnement
Contributeur / <i>Contributor</i>	OIEau, AFB, DREAL, Ministère chargé de l'environnement, DDTM, IGN, CEREMA, SANDRE
Date de Création/ <i>Creation date</i>	- 2018-07-13
Date de Modification / <i>Modification date</i>	- 2018-09-28
Date de Validation / <i>Validation date</i>	- 2019-01-23
Type / <i>Type</i>	Text
Format / <i>Format</i>	Pdf
Identifiant / <i>Identifier</i>	<a href="urn:sandre:scenario-d-echanges-geographique:ZPAAC:FRA::ressource:1::html">urn:sandre:scenario-d-echanges-geographique:ZPAAC:FRA::ressource:1::html</a>
Langue / <i>Language</i>	fra
Relation Est remplacé par / <i>Is replaced by</i>	
Relation Remplace / <i>Replace</i>	
Relation Référence / <i>Reference</i>	
Couverture / <i>Coverage</i>	France
Droits / <i>Rights</i>	© Sandre
Version / <i>Version</i>	1

# Table des matières

<b>AVANT PROPOS</b> .....	<b>5</b>
<b>A. LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'EAU</b> .....	<b>5</b>
<b>B. LE SANDRE</b> .....	<b>6</b>
<i>B.1. Les dictionnaires de données</i> .....	6
<i>B.2. Les listes de référence communes</i> .....	6
<i>B.3. Les formats d'échange informatiques</i> .....	7
<i>B.4. Les scénarios d'échanges</i> .....	7
<i>B.5. Organisation du Sandre</i> .....	7
<b>C. NOTATIONS DANS LE DOCUMENT</b> .....	<b>8</b>
<i>C.1. Termes de référence</i> .....	8
<i>C.2. Gestion des versions</i> .....	8
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>9</b>
<b>IDENTIFICATION DES FLUX D'ECHANGE</b> .....	<b>10</b>
<b>D. LES RÔLES DES ACTEURS DE L'ÉCHANGE</b> .....	<b>10</b>
<b>E. SERVICES D'ACCÈS AUX DONNÉES</b> .....	<b>11</b>
<i>E.1. Visualisation par l'Atlas</i> .....	11
<i>E.2. Téléchargement par le Catalogue</i> .....	11
<i>E.3. Formats supportés</i> .....	12
E.3.a Format Shapefile.....	12
E.3.b Text/CSV.....	12
E.3.c Format GeoJSON.....	12
E.3.d Format GML.....	12
E.3.e Format GeoPackage.....	12
<b>CONTENU DE L'ECHANGE</b> .....	<b>13</b>
<b>F. PRINCIPAUX CONCEPTS</b> .....	<b>13</b>
<b>DESCRIPTION DETAILLÉE DE L'ECHANGE</b> .....	<b>14</b>
<b>G. DÉFINITIONS ET LEXIQUE EMPLOYÉS DANS LA DESCRIPTION DÉTAILLÉE</b> .....	<b>14</b>
<i>G.1. Champ</i> .....	14
<i>G.2. Caractère Obligatoire, facultatif et inutilisé d'une colonne</i> .....	14
<i>G.3. Formats et longueurs des données</i> .....	14
<i>G.4. Structure de l'élément ZPAAC</i> .....	17
<i>G.5. Structure de l'élément ZPAAC – AAC</i> .....	23
<i>G.6. Structure de l'élément ZPAAC - OUVRAGE DE PRELEVEMENT</i> .....	24

Le domaine de l'eau est vaste, puisqu'il comprend notamment les eaux de surface, les eaux météoriques, les eaux du littoral et les eaux souterraines, et qu'il touche au milieu naturel, à la vie aquatique, aux pollutions et aux usages.

Il est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux: ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,...

Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte, mais elle se heurte à l'absence de règles claires qui permettraient d'assurer la comparabilité des données et leur échange.

## A. Le Système d'Information sur l'Eau

Le *Système d'Information sur l'Eau* (SIE) est formé par un ensemble cohérent de dispositifs, processus et flux d'information, par lesquels les données relatives à l'eau sont acquises, collectées, conservées, organisées, traitées et publiées de façon systématique. Sa mise en œuvre résulte de la coopération de multiples partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations, qui se sont engagés à respecter des règles communes définies par voie réglementaire et contractuelle. Elle nécessite la coordination de projets thématiques nationaux, de projets transverses (Sandre, Référentiels cartographiques,...) et des projets territoriaux. L'organisation du Système d'Information sur l'Eau est mise en place depuis 1992.

Le schéma national des données sur l'eau (SNDE) fixe les objectifs, le périmètre, les modalités de gouvernance du système d'information sur l'eau (SIE) et décrit ses dispositifs techniques (de recueil, conservation et diffusion des données et des indicateurs).

Il précise comment ces dispositifs sont mis en œuvre, comment les méthodologies et le référentiel des données et des services sont élaborés, et comment les données sont échangées avec d'autres systèmes d'information. L'arrêté a été signé par les ministres chargés de l'environnement, de l'agriculture, des collectivités territoriales, de l'outre-mer et de la santé.

Le SNDE, complété par des documents techniques (méthodologies, dictionnaires de données, formats d'échange, etc.), constitue le référentiel technique du SIE, qui doit être respecté par tous ses contributeurs. Un premier SNDE a été publié par l'[arrêté interministériel](#) du 24 août 2010. Une nouvelle version du SNDE a été publiée par l'[arrêté ministériel publié au JO du 30 novembre 2018](#) qui abroge l'arrêté du 24 août 2010.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est l'une des composantes indispensables du SIE, et constitue la raison d'être du Sandre, Service d'Administration Nationale des Données et des Référentiels sur l'Eau.

## B. Le Sandre

Le © Sandre est chargé :

1. d'élaborer les **dictionnaires des données**, d'administrer les **nomenclatures communes** au niveau national, d'établir les **formats d'échanges** informatiques de données et de définir **des scénarios d'échanges**
2. de publier les documents normatifs après une procédure de validation par les administrateurs de données © Sandre et d'approbation par le groupe Coordination du Système d'Information sur l'Eau
3. d'émettre des avis sur la compatibilité au regard des spécifications.

### B.1. Les dictionnaires de données

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités :

- sa signification ;
- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le ©Sandre a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entre les différents acteurs du monde de l'eau.

### B.2. Les listes de référence communes

L'échange de données entre plusieurs organismes pose le problème de l'identification et du partage des données qui leur sont communes. Il s'agit des paramètres, des méthodes, des supports, des intervenants... qui doivent pouvoir être identifiés de façon unique quel que soit le contexte. Si deux producteurs codifient différemment leurs paramètres, il leur sera plus difficile d'échanger des résultats.

C'est pour ces raisons que le ©Sandre s'est vu confier l'administration de ce référentiel commun afin de mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau une codification unique, support de référence des échanges de données sur l'eau.

### **B.3. Les formats d'échange informatiques**

Les formats d'échange élaborés par le ©Sandre visent à réduire le nombre d'interfaces des systèmes d'information que doivent mettre en œuvre les acteurs du monde de l'eau pour échanger des données.

Afin de ne plus avoir des formats d'échange spécifiques à chaque interlocuteur, le ©Sandre propose des formats uniques utilisables par tous les partenaires.

### **B.4. Les scénarios d'échanges**

Un scénario d'échanges décrit les modalités d'échanges dans un contexte spécifique. En s'appuyant sur l'un des formats d'échanges du ©Sandre, le document détaille la sémantique échangée, décrit les données échangées (obligatoires et facultatives), la syntaxe du ou des fichiers d'échanges et les modalités techniques et organisationnelles de l'échange.

### **B.5. Organisation du Sandre**

Le ©Sandre est animé par une équipe basée à l'Office International de l'Eau à Limoges qui s'appuie, pour élaborer les dictionnaires nationaux, sur les administrateurs de données des organismes signataires du protocole SIE ainsi que sur des experts de ces mêmes organismes ou d'organismes extérieurs au protocole : Institut Pasteur de Lille, École Nationale de la Santé Publique, Météo-France, IFREMER, B.R.G.M., Universités, Distributeurs d'Eau,...

Pour de plus amples renseignements sur le ©Sandre, vous pouvez consulter le site Internet du ©Sandre : [www.sandre.eaufrance.fr](http://www.sandre.eaufrance.fr) ou vous adresser à l'adresse suivante :

Sandre - Office International de l'Eau  
15 rue Edouard Chamberland  
87065 LIMOGES Cedex  
Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48

## C. Notations dans le document

### C.1. Termes de référence

Les termes DOIT, NE DOIT PAS, DEVRAIT, NE DEVRAIT PAS, PEUT, OBLIGATOIRE, RECOMMANDE, OPTIONNEL ont un sens précis. Ils correspondent à la traduction française de la norme RFC2119 ([RFC2119](#)) des termes respectifs MUST, MUST NOT, SHOULD, SHOULD NOT, MAY, REQUIRED, RECOMMENDED et OPTIONAL.

### C.2. Gestion des versions

Chaque document publié par le Sandre comporte un numéro de version évoluant selon les règles suivantes :

Si cet indice est composé uniquement d'un nombre réel positif supérieur ou égal à 1.0 et sans la mention « beta », alors le document en question est une version approuvée par l'ensemble des acteurs en charge de sa validation. Il est publié sur le site internet du Sandre et est reconnue comme un document de référence, en particulier pour tout déploiement informatique.

Si cet indice est composé d'un nombre réel strictement inférieur à 1.0 (exemple : 0.2, 0.3,...) ou bien supérieur ou égale à 1.0 avec la mention « beta » (exemple : 1.0beta, 1.1beta,...), alors le document en question est une version provisoire. Il s'agit uniquement d'un document de travail. Il n'est donc pas reconnu par les acteurs en charge de sa validation et ne doit pas être considéré comme un document de référence. Ce document est susceptible de subir des révisions jusqu'à sa validation définitive.

Si un indice de version évolue uniquement d'une décimale (exemple : 1.0 à 1.1), alors il s'agit généralement de la prise en compte de modifications mineures dans le document en question (exemple : mise à jour de définitions, d'attributs, de règles de gestion,...).

Si en revanche un indice de version change d'entier naturel (exemple : 1.0 à 2.0, 1.2 à 2.0), accompagné d'une décimale égale à 0, alors il s'agit généralement de la prise en compte de modifications majeures dans le document en question (exemple : mise à jour d'un ensemble d'entités, d'associations, de règles de gestion,...).

**Le document actuel est la version 1.0 et constitue un document Validé**



## INTRODUCTION

Ce document s'inscrit dans le cadre d'une harmonisation nationale des données ayant trait aux ZPAAC. Ce document a une portée nationale et contribue à répondre à un objectif de diffusion des données des ZPAAC aux utilisateurs disposant d'outils informatiques compatibles aux formats supportés (cf. chapitre III.B.3).

La zone de protection de l'aire d'alimentation du captage (ZP-AAC) est identifiée par le croisement du zonage cartographique de la vulnérabilité intrinsèque et du zonage des pressions agricoles élaboré suite à des études technico-économiques centrées sur l'évaluation des risques. Elle est la zone sur laquelle se concentreront les actions 'agricoles' pour la restauration de la qualité de l'eau brute prélevée au captage d'eau potable.

La ZP-AAC est identifiée dans le cadre de la définition des programmes d'action sur les AAC. Il s'agit d'un processus optionnel pouvant aboutir à l'identification d'une Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE), la ZP-AAC.

Le texte réglementaire fondateur de la ZP-AAC est l'arrêté départemental de délimitation de la ZP-AAC.

Ce document s'inscrit dans le cadre d'une harmonisation nationale des données ayant trait aux aires d'alimentations de captages. Ce document a une portée nationale et contribue à répondre à un objectif de diffusion des données des zones de protection des aires d'alimentations de captages aux utilisateurs d'outils informatiques de type système d'information géographique (SIG).

Le partage de données informatisées entre les différents utilisateurs du système d'information sur l'eau (SIE) s'articule autour de la mise en place de listes de valeurs communes servant de référence, et identifiées de façon unique quel que soit le contexte d'échange. Du point de vue terminologique, ces recueils de données de référence normalisées constituent des référentiels dont le Sandre est chargé de diffuser pour le SIE.

Le partage de données informatisées entre les différents utilisateurs du système d'information sur l'eau (SIE) s'articule autour de la mise en place de listes de valeurs communes servant de référence, et identifiées de façon unique quel que soit le contexte d'échange. Du point de vue terminologique, ces recueils de données de référence normalisées constituent des référentiels que le Sandre est chargé de diffuser pour le SIE.

Les concepts et le vocabulaire métier utilisés dans ce document, ainsi que les règles d'élaboration du format ne seront pas rappelés. Pour toute information sur ce sujet, le lecteur est invité à se reporter aux documents Sandre suivant :

- **Dictionnaire de données**, [Zonages de gestion de la qualité des ressources - version 1](#)

## IDENTIFICATION DES FLUX D'ECHANGE

### D. Les rôles des acteurs de l'échange

Rôle	Description
Diffuseur des données des ZPAAC	Organisme chargé de collecter, d'agréger, de contrôler et de mettre à disposition des partenaires d'échange les données pour le système d'information sur l'eau (SIE), en s'appuyant sur des règles communes définies par le Sandre.
Administrateur des données des ZPAAC	Organisme en charge de l'administration des données des ZPAAC pour le système d'information sur l'eau (SIE), en s'appuyant sur des règles communes.
Utilisateurs du référentiel	Organisme ou personne physique qui emploie les données des ZPAAC du système d'information sur l'eau (SIE), en s'appuyant sur des règles communes définies par le Sandre.
Contributeur du référentiel	Organisme ou personne physique qui établit des demandes d'évolution des données des ZPAAC dans un objectif d'amélioration pour le système d'information sur l'eau (SIE).

## E. Services d'accès aux données

### E.1. Visualisation par l'Atlas

Le service Atlas du site internet Sandre, [accessible à cette adresse web](#), permet en particulier :

- d'afficher un référentiel dans une *fenêtre cartographique* et éventuellement de le superposer avec d'autres référentiels (exemple : superposition de la couche géographique des lieux de surveillance des eaux littorales avec celle des masses d'eau ).
- d'afficher les informations attributaires (exemple : code, libellé d'un lieu de surveillance) d'un référentiel géographique.
- d'alerter sur d'éventuelles erreurs que vous constatez dans un référentiel géographique.

### E.2. Téléchargement par le Catalogue

Le service Catalogue\* du site internet Sandre, [accessible à cette adresse web](#), permet en particulier :

- de connaître le contenu d'un référentiel géographique, son périmètre, son producteur, etc, décrit au sein d'une fiche de métadonnées également moissonnable par un catalogue distant.
- de télécharger un référentiel. Les fichiers SIG téléchargeables sont fournis dans des fichiers compressés au format Zip selon les formats informatiques succinctement présentés ci-dessous. Ces fichiers sont nommés suivant la règle suivante :

« nom du concept »+ « \_ »+ « contexte géographique »+ « - »+ « format ».zip , voire « nom du concept »+ « \_ »+ « type d'objet »+ « \_ »+ « contexte géographique »+ « - »+ « format ».zip

Exemple de nom d'archive : ZPAAC\_FXX-xml.zip, ou ZPAAC\_FXX-shp.zip

- Nom du référentiel : Nom de la balise XML telle que définit dans le dictionnaire de données Sandre associé,
- Contexte géographique : Contextes tels que définis dans la norme ISO 3166 Alpha 3. Les valeurs sont les suivantes : FXX (France métropolitaine), GLP (Guadeloupe), GUF (Guyane), MTQ (Martinique), MYT (Mayotte), REU (Réunion) et FRA (France entière).
- Format : Extension de fichier « shp » pour ESRI ShapeFile ou « gpkg » pour le Geopackage ou « gml » ou « xml ».

(\*) Le service Catalogue est fondu à celui de l'Atlas dans le site Sandre.

## E.3. Formats supportés

### E.3.a Format Shapefile

*Shapefile* (cf. [documentation](#)) est un format d'échange de données de système d'information géographique (SIG) propriétaire ESRI supporté depuis par de nombreux logiciels libres (Udig, QGIS, Grass, TatukGIS,...) et propriétaires (MapInfo, FME,...). Le format *Shapefile* est composé de plusieurs fichiers selon l'extension :

- « shp » contenant la géométrie des objets de type point, ligne ou polygone ;
- « dbf » contenant les données attributaires des objets;
- « shx » contenant les indexs des objets ;
- « prj » : contenant le système de coordonnées des objets ;
- « sbn » et « sbx » : contenant les indexs spatiaux des formes des objets ;
- « shp.xml » : contenant les métadonnées du fichier *ShapeFile* ;
- « qix » : contenant l'index spatial,
- « cpg » : contenant l'encodage des données.

Notons que le format *Shapefile* présente des limites techniques. Le nombre de caractères des noms des champs de ce format - défini au sein des dictionnaires des données Sandre - est limité à 10 caractères. Aussi, le format date/heure des noms des champs est imprévu.

### E.3.b Text/CSV

Le format d'échange text/csv dit *simplifié* a fait l'objet d'un [document de présentation – version 2](#) spécifique ; le lecteur est invité à en prendre connaissance.

### E.3.c Format GeoJSON

Le Geographic JavaScript Object ([GeoJSON](#)) est un format d'échange de système d'information géographique par l'internet. Il n'est pas écrit par l'Open Geospatial Consortium mais par un groupe de travail de développeurs.

Le GeoJSON est une extension du [JSON](#) (JavaScript Object Notation). Ce dernier est un format de données textuelles dérivé de la notation des objets du langage JavaScript décrit par la RFC 7159 de l'IETF.

### E.3.d Format GML

Le Geography Markup Language (GML) est un format d'échange de système d'information géographique (SIG) notamment utilisé pour échanger des données géographiques notamment dans le cadre d'INSPIRE. Le GML utilise une structure basée sur le XML ; il est interopérable avec les spécifications Web Map Service (WMS) ou Web Feature Service (WFS). Il est défini par un standard de l'Open Geospatial Consortium (cf. [documentation](#)).

### E.3.e Format GeoPackage

Le format GeoPackage (GPKG) est un format de données géospatiales (ou géomatiques ou SIG) ouvert, non-propriétaire, non lié à un système d'exploitation et reposant sur un standard, implémenté sous la forme d'une base de données SQLite.

## CONTENU DE L'ECHANGE

Ce document (i.e. scénario d'échange géographique) décrit les modalités d'échange des données relatives aux ZPAAC.

### F. Principaux concepts

Les données véhiculées par ce scénario d'échange se décomposent en plusieurs concepts tels :

Code du concept	Nom du concept
ZPAAC	ZONE DE PROTECTION DE L'AAC
ZPAAC - AAC	ZONE DE PROTECTION DE L'AAC - AAC
ZPAAC - OuvrPrel	ZONE DE PROTECTION DE L'AAC – OUVRAGE DE PRELEVEMENT

## DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ECHANGE

### G. Définitions et lexique employés dans la description détaillée

#### G.1. Champ

Selon le format informatique employé, un champ est assimilable à une colonne ou une balise XML élémentaire du fichier d'échange. De longueur variable, chaque champ est la boîte qui contient ou non, au sein d'un fichier d'échange, une donnée métier à communiquer. Chaque champ d'une donnée métier correspond à un attribut (i.e. propriété) d'un concept défini au sein d'un dictionnaire de données Sandre. Par conséquent, le champ hérite des caractéristiques de la propriété associée.

#### G.2. Caractère Obligatoire, facultatif et inutilisé d'une colonne

**Le caractère « obligatoire »** (symbole « O ») impose à ce que **la colonne ET la donnée correspondante** soient strictement présentes et selon l'ordre d'agencement indiqué à la suite de ce document. Les colonnes obligatoires correspondent à des données généralement indispensables à l'échange.

**Le caractère « facultatif »** (symbole « F ») d'une colonne signifie que la colonne OU la donnée correspondante peut ne pas être présent dans un fichier d'échange sans pour autant que le fichier perde son caractère valide au regard des spécifications du scénario.

#### G.3. Formats et longueurs des données

Chaque colonne est associée à un format et, le cas échéant, à une longueur maximale des données correspondantes. Le format et la longueur des données sont respectivement renseignés par la suite de ce document au niveau des colonnes « Format » et « Longueur ».

Le tableau suivant regroupe les formats de données définis par le Sandre et ayant été utilisés pour la déclaration des éléments du fichier.

Format de données	Détail	Abréviation utilisée
Texte	Chaîne de caractère alphanumérique de longueur illimitée en théorie mais limitée à : - 255 caractères pour le <i>Shapefile</i> ,	T
Caractère	Chaîne de caractère alphanumérique de longueur limitée dont le maximum est de : - 255 caractères pour le <i>Shapefile</i> ,	C
Date	Format Date, il DOIT obligatoirement être : - « <b>AA/MM/JJ</b> » pour le <i>Shapefile</i> , - « <b>AAAA-MM-JJ</b> » par défaut.	D
Date-Heure	Format non pris en charge pour le <i>Shapefile</i> ; seul le format Date sera employé. Il DOIT obligatoirement être « <b>JJ/MM/AAAAThh:mm:ss</b> » par défaut.	D-H
Heure	Format non pris en charge pour le <i>Shapefile</i> . Il DOIT obligatoirement être « <b>hh:mm:ss</b> » par défaut.	H
Numérique	Pour le <i>Shapefile</i> , c'est un format numérique de type : - Integer ; Nombre Entier comprenant entre 1 et 10 chiffres, - Real ; Nombre réel comprenant entre 1 et 20 caractères, dont 0 à 15 chiffres après le séparateur décimal (point),	N
Binaire	Format non pris en charge pour le <i>Shapefile</i> . Par défaut, il s'agit d'une image selon les définitions MIME (IETF RFC 2046).	B
Logique	Format Logique, il DOIT obligatoirement être : - sous forme de caractères pour le <i>Shapefile</i> ou par défaut., <b>La valeur possible est « Oui » (1) ou « Non » (0)</b> - sous forme de caractères pour le JSON. La valeur possible est « true » ou « false ».	I
Surface	Géométrie définie par un : - Réel pour le <i>Shapefile</i> ; <i>Nombre réel comprenant entre 1 et 20 caractères, dont 0 à 15 chiffres après le séparateur décimal (point).</i> - Surface d'un objet par défaut.	Area

Longueur	Géométrie définie par un : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réel pour le Shapefile ; <i>Nombre réel comprenant entre 1 et 20 caractères, dont 0 à 15 chiffres après le séparateur décimal (point).</i></li> <li>- Surface d'un objet par défaut.</li> </ul>	Length
Point	Géométrie définie par un : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point pour le Shapefile, GeoJSON</li> <li>- GM_POINT pour le GML,</li> </ul>	GM_POINT
Polyligne	Géométrie définie par une : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Polyligne pour le Shapefile,</li> <li>- GM_CURVE pour le GML,</li> <li>- MultiLineString pour le GeoJSON.</li> </ul>	GM_CURVE
Polygone	Géométrie définie par un : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Polygone pour le Shapefile, GeoJSON</li> <li>- GM_Surface pour le GML.</li> </ul>	GM_SURFACE
MultiPolygone	Géométrie définie par des : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Polygones pour le Shapefile,</li> <li>- GM_MultiSurface pour le GML,</li> <li>- MultiPolygone pour le GeoJSON</li> </ul>	GM_MULTISURFACE



#### G.4. Structure de l'élément ZPAAC

CARACTERISTIQUES DES BALISES (ELEMENTS)		CARACTERISTIQUES DES DONNEES				
Rang de colonne	Code de colonne selon les formats géographiques (standard OGC)	Nom de la colonne	Caractère Obligatoire / Facultatif / Inutilisé de l'élément	Format	Longueur maximale (nombre de caractères)	Commentaires / Valeur(s) tels que définis dans le dictionnaire de données Sandre
1	CdZPAAC (autres formats)	Code national de la ZPAAC	O	C	13	Identifiant national de la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage. La création des codes via le MDM et leur diffusion sont sous la responsabilité du SANDRE. Incrément (1, 2, 3 ...)
2	DateCreati (Shapefile) DateCreationZPAAC (autres formats)	Date de création de la ZPAAC	O	D	/	Date exprimée au jour près, à laquelle la ZPAAC a été enregistrée dans le système d'information (dans le référentiel)
3	DatMajZPA (Shapefile) DateMajZPAAC (autres formats)	Date de dernière mise à jour de la ZPAAC	O	D	/	La date de la dernière mise à jour de la ZPAAC est la date exprimée au jour près, de la dernière mise à jour

						validée des informations descriptives de la ZPAAC.
4	StZPAAC (tous formats)	<a href="#">Statut de la Zone</a>	O	C	25	Le statut de la zone est défini dans la <a href="#">nomenclature 390</a>
5	AuteurZPAA (Shapefile) AuteurZPAAC (autres formats)	Auteur de la ZPAAC	O	C	50	Premier organisme (DDT) à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de la ZPAAC.
6	ComZPAAC (tous formats)	Commentaires sur la ZPAAC	F	T	/	Ensemble des informations complémentaires relatif à la ZPAAC qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche de la ZPAAC.
7	DateTraceZ (Shapefile) DateTraceZPAAC (autres formats)	Date du tracé de la ZPAAC	F	D		Date, exprimée au jour près, du tracé du contour de la ZPAAC souvent égale à la date de l'arrêté
8	PrecisionT (Shapefile) PrecisionTraceZPAAC (autres formats)	Précision du tracé de la ZPAAC	F	T	/	Échelle de travail du géomaticien.
9	NumTextR_1 (Shapefile) NumTexteReglem_1 (autres formats)	<a href="#">Numéro du texte</a>	O	C	150	Obligatoire si existence du texte réglementaire.

		<a href="#">réglementaire</a>				Ce texte correspond à l'arrêté de délimitation de la ZPAAC. Il ne peut y avoir qu'un seul arrêté de délimitation / ZPAAC.
10	DatePubl_1 (Shapefile) DatePubliTexteReglem_1 (autres formats)	<a href="#">Date du texte réglementaire</a>	O	D		Obligatoire si existence du texte réglementaire. Date, exprimée au jour près, de signature pour les textes locaux (préfectoraux, municipaux). Il ne peut y avoir qu'un seul arrêté de délimitation / ZPAAC.
11	TypTextR_1 (Shapefile) TypeTexteReglemDelim_1 (autres formats)	<a href="#">Type de texte réglementaire</a>	O	C	25	Obligatoire si existence du texte réglementaire. Le type de texte réglementaire est défini dans la <a href="#">nomenclature 867</a> . Il ne peut y avoir qu'un seul arrêté de délimitation / ZPAAC.
12	URLTextR_1 (Shapefile) URLTextReglem_1 (autres formats)	URL du texte réglementaire	O	T		Adresse web du texte réglementaire. Il ne peut y avoir qu'un seul arrêté de délimitation / ZPAAC.

13	NumTextR_2 (Shapefile) NumTexteReglem_2 (autres formats)	<a href="#">Numéro du texte réglementaire</a>		C	150	Obligatoire si existence du texte réglementaire. Ce texte correspond à l'arrêté définissant un plan d'action sur la ZPAAC. Le numéro du texte réglementaire est attribué au moment de sa signature et sous lequel il est publié. Il peut y avoir aucun ou plusieurs textes réglementaires de ce type associés à une ZPAAC.
14	DatePubl_2 (Shapefile) DatePublTexteReglem_2 (autres formats)	<a href="#">Date du texte réglementaire</a>	O	D		Obligatoire si existence du texte réglementaire. Date, exprimée au jour près, de signature pour les textes locaux (préfectoraux, municipaux). Il peut y avoir aucun ou plusieurs textes réglementaires de ce type associés à une ZPAAC.
15	TypTextR_2 (Shapefile) TypeTexteReglem_2 (autres formats)	<a href="#">Type de texte réglementaire</a>	O	C	25	Obligatoire si existence du texte réglementaire. Le type de texte réglementaire est défini

						dans la <a href="#">nomenclature 867</a> . Il peut y avoir aucun ou plusieurs textes réglementaires de ce type associés à une ZPAAC.
<b>16</b>	URLTextR_2 (Shapefile) URLTextReglem_2 (autres formats)	URL du texte réglementaire	O	T		Adresse web du texte réglementaire. Il peut y avoir aucun ou plusieurs textes réglementaires de ce type associés à une ZPAAC.
<b>17</b>	NumTextR_3 (Shapefile) NumTexteReglem_3 (autres formats)	<a href="#">Numéro du texte réglementaire</a>	O	C	150	Obligatoire si existence du texte réglementaire. Ce texte correspond à l'arrêté définissant des actions sur la ZPAAC. Il peut y avoir aucun ou plusieurs textes réglementaires de ce type associés à une ZPAAC.
<b>18</b>	DatePubl_3 (Shapefile) DatePubliTexteReglem_3 (autres formats)	<a href="#">Date du texte réglementaire</a>	O	D		Obligatoire si existence du texte réglementaire. Date, exprimée au jour près, de signature pour les textes locaux (préfectoraux, municipaux). Il peut y avoir aucun ou

						plusieurs textes réglementaires de ce type associés à une ZPAAC.
19	TypTextR_3 (Shapefile) TypeTexteReglem_3 (autres formats)	<a href="#">Type de texte réglementaire</a>	O	C	25	Obligatoire si existence du texte réglementaire. Le type de texte réglementaire est défini dans la <a href="#">nomenclature 867</a> . Il peut y avoir aucun ou plusieurs textes réglementaires de ce type associés à une ZPAAC.
20	URLTextR_3 (Shapefile) URLTextReglem_3 (autres formats)	URL du texte réglementaire	O	T		Adresse web du texte réglementaire. Il peut y avoir aucun ou plusieurs textes réglementaires de ce type associés à une ZPAAC.
21	geom (tous formats)	Géométrie de la zone représentée par une surface	O	Polygones (mif-mid) Polygones (Shapefile) GM_MULTI SURFACE (GML)	/	La ZP-AAC est représentée sous la forme d'un polygone. Les multipolygones et polygones à trou sont autorisés. Elle peut être délimitée avec une précision métrique (RGE) dans certains cas.

**G.5. Structure de l'élément ZP AAC – AAC**

<b>CARACTERISTIQUES DES BALISES (ELEMENTS)</b>		<b>CARACTERISTIQUES DES DONNEES</b>				
<b>Rang de colonne</b>	<b>Code de colonne selon les formats géographiques (standard OGC)</b>	<b>Nom de la colonne</b>	<b>Caractère Obligatoire / Facultatif / Inutilisé de l'élément</b>	<b>Format</b>	<b>Longueur maximale (nombre de caractères)</b>	<b>Commentaires / Valeur(s) tels que définis dans le dictionnaire de données Sandre</b>
<b>1</b>	CdZPAAC (autres formats)	Code national de la ZPAAC	F	C	13	Identifiant national de la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage. La création des codes et leur diffusion est sous la responsabilité du SANDRE. Incrément (1, 2, 3 ...)
<b>2</b>	CdAAC (Tous formats)	Code national de l'AAC	F	C	25	Identifiant national de l'Aire d'Alimentation du Captage.

**G.6. Structure de l'élément ZPAAC - OUVRAGE DE PRELEVEMENT**

<b>CARACTERISTIQUES DES BALISES (ELEMENTS)</b>		<b>CARACTERISTIQUES DES DONNEES</b>				
<b>Rang de colonne</b>	<b>Code de colonne selon les formats possibles</b>	<b>Nom de la colonne</b>	<b>Caractère Obligatoire / Facultatif / Inutilisé de l'élément</b>	<b>Format</b>	<b>Longueur maximale (nombre de caractères)</b>	<b>Commentaires / Valeur(s) tels que définis dans le dictionnaire de données Sandre</b>
<b>1</b>	CdOuvPrel (Shapefile) CdOuvragePrel (autres formats)	<a href="#">Code national d'un ouvrage de prélèvement</a>	O	C	25	Identifiant unique, correspondant à chaque ouvrage, sur le territoire national. Celui-ci, commence par OPR.
<b>2</b>	NomOuvPrel (Shapefile) NomOuvragePrel (autres formats)	<a href="#">Nom de l'ouvrage de prélèvement</a>	O	C	255	Appellation usuelle attribuée à un ouvrage de prélèvement. Il est généralement défini par le maître d'ouvrage de l'ouvrage de prélèvement.
<b>3</b>	CdZPAAC (Tous formats)	Code national de la ZPAAC	O	C	25	Identifiant national de la Zone de Protection de l'Aire



						d'Alimentation du Captage.
--	--	--	--	--	--	----------------------------